

APPEL À COMMUNICATIONS

SOLIDARITÉS : L'ÉPREUVE DES CRISES

COLLOQUE INTERCONGRÈS DU RÉSEAU THÉMATIQUE RT6
« PROTECTION SOCIALE, POLITIQUES SOCIALES ET SOLIDARITÉS »

À L'UNIVERSITÉ D'ÉVRY-VAL-D'ESSONNE,
11-12 JANVIER 2011

Depuis 2008, la plupart des pays industrialisés sont entrés en récession. Dans ce contexte de crise, financière, économique et sociale, l'appel à des formes de solidarité organisées par les pouvoirs publics a pu sembler une forme de désaveu aux discours précédents, inspirés par le néolibéralisme gestionnaire. Pourtant, les systèmes de protection sociale ne sont pas les principaux bénéficiaires des plans de relance ; aux États-Unis, le projet d'un système de santé n'est pas passé sans des oppositions nombreuses ; par ailleurs, « l'Europe sociale » semble en panne et en France, les réformes de la protection sociale se poursuivent (hôpital, emploi, retraites)... Dans ce pays, le « modèle social français » est présenté d'une part, comme un rempart qui a évité une crise plus profonde encore ; d'autre part, comme une rigidité et un obstacle pour profiter de la reprise mondiale, quand elle surviendra. Les réformes programmées sont donc toujours présentées principalement comme « nécessaires », et le diagnostic de « crise » est appliqué aussi à la protection sociale et aux solidarités.

C'est dans ce contexte que le Réseau Thématique 6 de l'Association française de sociologie diffuse le présent appel à communications, afin de réinterroger l'idée de crises en liaison avec les solidarités, la protection sociale, les politiques sociales. Le thème général des « crises » ne saurait être compris comme un appel à une analyse descriptive d'éléments contextuels, mais il doit plutôt être comme une clé d'entrée et un fil conducteur pour renouveler les débats sur l'interprétation des mutations des politiques sociales, des systèmes de protection sociale et des solidarités. Ces débats s'insèrent dans la continuité de questionnements qui sont au cœur de la thématique du réseau RT6.

Thème 1. Les réponses des politiques sociales et des systèmes de protection sociale face aux crises

Depuis le choc pétrolier de 1973, les systèmes de protection sociale sont confrontés à un diagnostic qui remet en cause l'efficacité et la légitimité des réponses qu'ils prétendent apporter face aux défis économiques. En effet, depuis les années soixante-dix, « l'État-providence » est en crise, en particulier si l'on en croit deux publications, en 1981: un rapport de l'OCDE intitulé *La crise de l'État protecteur*¹ et l'ouvrage de P. Rosanvallon sur *La crise de l'État-providence*. Pourtant, les différents systèmes de protection sociale établis en Europe ne réagissent pas de la même manière aux pressions, bien qu'ils soient confrontés à des défis semblables (mondialisation, restructuration des marchés financiers, vieillissement démographique, croissance des dépenses médicales, etc.). C'est dans ce contexte hybride mêlant des tendances communes et des spécificités tenaces que la littérature sur les « États-providence » s'est de plus en plus centrée sur la comparaison des forces et des faiblesses de chaque système.

Ces systèmes sont-ils préparés à affronter les défis des crises de la société post-industrielle ou ne sont-ils pas pénalisants au contraire pour s'adapter à la mondialisation et réaliser les mutations qu'impose l'exigence de compétitivité généralisée ?

Cette question ouvre sur bien d'autres, notamment celle qui réinterroge la notion de risques ou de « nouveaux risques » aggravés dans le contexte de récession comme par exemple : les problèmes d'accès à l'emploi, ou encore, le développement de la flexibilité du travail et de l'emploi.

Face à ces risques (anciens et nouveaux), et face aux crises, les réponses des solidarités publiques sont-elles efficaces, qu'apportent-elles? Comment analyser les effets sur la cohésion sociale ou sur les parcours individuels des politiques de « modernisation » des assurances sociales et « d'activation » des minima sociaux, ou encore des injonctions à l'autonomie et à l'accompagnement individualisé des prestataires sociaux par des travailleurs sociaux ? Il s'agit ici de rendre compte des changements des systèmes (qu'est ce qui a changé) et de leurs conséquences sur la prise en compte des risques sociaux. Par ailleurs, poser la question d'une efficacité mesurée dans les termes d'apports et de limites des politiques et dispositifs face aux crises n'est pas suffisant ; un débat sociologique plus large est aussi nécessaire, qui ne se résume pas au raisonnement développé dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. De ce point de vue, au-delà de la question de l'efficacité, c'est donc celle des enjeux des réponses apportées par les politiques sociales et les systèmes de protection sociale, de leur légitimité et de leurs effets en termes de redistribution, de justice sociale, de cohésion sociale qui pourront aussi être débattus.

Thème 2. L'influence des crises économique, sociale sur les mutations des politiques sociales et des systèmes de protection sociale

Les crises ont-elles une influence sur les mutations des politiques sociales et des « modèles sociaux » et si oui, comment l'analyser ? Cette question peut se décliner de différentes manières. Le référentiel de ces politiques, la manière de poser les problèmes sont-ils transformés par l'effet des crises économique, sociale ou restent-ils ancrés dans l'analyse d'autres raisons plus profondes, structurelles ?

Les crises révèlent-elles ou aggravent-elles les difficultés de financement de la protection sociale, se traduisent-elles par une réduction des protections ; ou autorisent-elles au contraire,

¹ Lui fait écho, le rapport de F.-X. Merrien, *Étude comparative de l'État protecteur en France et en Grande-Bretagne* (1990).

des formes de re-légitimation des politiques sociales, ou de certaines d'entre elles, pour atténuer l'effet des crises ? Par exemple en justifiant des mesures d'adaptations aux difficultés sociales nouvelles, ou de nouvelles orientations des politiques sociales. En France, en dépit des déclarations politiques réaffirmant la volonté de poursuivre les réformes, observe-t-on des tendances à l'accélération, au ralentissement, voire, des changements d'orientation ? Notamment, les crises ont-elles tendance à accentuer la mise en place d'une protection sociale « à deux vitesses » ou, selon une interprétation concurrente, à favoriser une remise en cause globale sous la forme de « renversement de la dette sociale » ?

De manière plus précise, il sera intéressant d'étudier les dispositifs « nouveaux » apparus et également, de revisiter les changements mis en œuvre depuis le tournant des années 1980 en termes d'activation, de ciblage, de territorialisation voire, « d'éthnicisation » des dispositifs, en s'interrogeant aussi sur la manière dont les crises sont ou non, mobilisées comme argument pour consolider ou infléchir ces évolutions.

Sur ces questions en particulier, l'apport des démarches comparatives sera particulièrement apprécié ; et/ou des études ciblées sur une réforme ou un dispositif particulier seront aussi valorisées (comme par exemple la réforme du pôle emploi, le RSA, le plan espoir banlieuesí).

Thème 3. Crise des solidarités, recompositions de l'articulation des solidarités publiques et des solidarités privées sur les territoires?

Si, une partie des réflexions du colloque sera consacrée à réinterroger l'idée de crise de la protection sociale au sens de déstructuration des solidarités, il s'agira aussi de mettre en relation ces éléments observés avec les éléments de restructuration ou de changement de « modèle », pour les institutions et les acteurs du social. De ce point de vue, une attention particulière sera accordée aux propositions de communication qui viseront à rediscuter les recompositions de l'articulation des solidarités publiques (politiques sociales et protection sociale) avec les solidarités privées sur les territoires.

La question de savoir s'il y a substitution ou complémentarité des différents types de solidarités et si les réformes engagées encouragent l'une, ou l'autre de ces orientations est une piste essentielle (mais pas nécessairement la seule). Parmi les solidarités privées, une attention particulière paraît devoir être portée aux solidarités familiales, et à la question des liens intergénérationnels, par exemple, à travers les réformes des retraites ou encore, les différentes formes de soutien aux jeunes, pour leur éviter le risque de déclassement. Les recompositions et ré-articulations des solidarités publiques et privées peuvent aussi prendre des formes inattendues et originales, parfois controversées, comme l'illustre l'exemple du recours aux « grands frères » dans les quartiers sensibles. Les politiques de parentalité ou encore, les dispositifs visant à favoriser ou au contraire, à dissuader les organisations communautaires, ou les liens de voisinage sont aussi des observations qui interrogent l'idée de de recomposition et de développement de nouvelles formes de solidarités. La place du marché, comme matrice de nouvelles formes de solidarités et pilier à part entière de la protection sociale ou au contraire, menace pour l'ensemble du système et des politiques sociales fondées sur des formes de démarchandisation du lien social et des services est une autre question importante pour saisir les enjeux des mutations en cours.

Ces nouvelles solidarités se mettent en place, de manière spécifique, sur des territoires et souvent, en réponse à la crise des modes de régulation sectoriels et à la généralisation de politiques transversales contractualisées. On assisterait, alors, à une territorialisation croissante de l'action publique et sociale. Elle se traduirait par la différenciation des « territoires » et par l'émergence de « projets de territoire », portés par des réseaux d'acteurs

localisés. Il n'est pas anodin de voir que l'agenda, politique et institutionnel, priorise des enjeux qui concernent la cohésion sociale. Il s'agira de saisir les processus à l'œuvre des politiques sociales mises en place sur les territoires, mais aussi de rendre compte des manières dont les populations se les approprient ou les rejettent, la manière dont ces politiques participent à l'image de certains territoires. L'approche comparative entre territoires et aussi entre États, est une des dimensions proposée dans cet appel, mettant en évidence les disparités entre territoires nationaux ou internationaux.

Les communications attendues devront donc être construites pour apporter des éléments de réponse à plusieurs grandes interrogations articulées au thème des crises, ne se limitant pas à l'Europe, notamment :

- quelles réponses les politiques sociales et les systèmes de protection sociale apportent-ils face aux crises économique, sociale ? Avec quelles limites ?
- les crises économiques, sociales changent-elles les politiques sociales et la protection sociale ? Si oui, est-ce en termes de mutations durables ou de réorientations conjoncturelles ?
- est-il pertinent de parler de crise des solidarités publiques ? Et/ou comment se recomposent-elles avec les solidarités privées (familiales, de proximité, voire, de marché ?).;
- ces changements comment se manifestent-ils sur les territoires, constituent-ils une atomisation de la société entérinée par les politiques sociales ou, au contraire révèlent-ils une capacité à s'adapter des dispositifs de protection sociale aux dynamiques sociales et comment les publics cibles y participent-ils ?

Comité d'organisation :

Jean Claude Barbier, Maryse Bresson, Fabrice Colomb, Antoine Da Silva, Blandine Destremau, Brigitte Frotée, Anne Marie Guillemard, Claude Martin, Michel Messu, Nathalie Morel, Béatrice Muller, Marielle Poussou, Monika Steffen,

Comité scientifique :

Jean Claude Barbier, Maryse Bresson, Béatrice Muller

Le présent appel à communications s'inscrit dans la continuité de débats au sein d'un réseau constitué, tout en étant largement ouvert à tous (chercheurs, enseignants-chercheurs ou professionnels, doctorants en sociologie). Enfin, il s'adresse à tous ceux qui travaillent et s'intéressent aux questions touchant aux dynamiques de construction et d'évolution des politiques sociales, des systèmes de protection sociale et des solidarités.

Les propositions doivent comporter un titre, une définition de l'objet et des questions de la recherche, un aperçu de ses méthodes, de ses résultats ainsi que quelques références bibliographiques. Elles doivent aussi préciser le thème dans lequel, elles s'inscrivent principalement.

Les propositions de communication, de 1 page maximum seront à adresser aux membres du bureau suivants :

Jean-Claude.Barbier@univ-paris1.fr ; beatricemuller1@gmail.com; mbresson@nordnet.fr

Calendrier : Remise des propositions pour le 4 juin 2010, les textes des communications devront nous parvenir le 15 novembre 2010